



VILLE DU  
PRADET

**Hervé STASSINOS**

*Maire du PRADET*

*Vice-président de Toulon Provence Méditerranée*

**COMMUNIQUE PRESSE**

**Décembre 2020**

**OBJET : Opération « Bon de Noël Pradétan »**



La ville du Pradet encourage tous les Pradetans à consommer local pour soutenir l'économie de proximité et ainsi jouer un rôle actif dans la vie de notre commune.

En ces fêtes de fin d'année la ville offre à chaque foyer un chèque de 10€ à dépenser dans les commerces Pradétans qualifiés de « non essentiels » par le gouvernement, afin de réaliser les cadeaux et achats de fêtes.

Après une campagne de communication en faveur du commerce de proximité et la mise en place d'une aide à la digitalisation offerte par la Ville, l'opération « Bon de Noël Pradétan » invite la population à agir pour soutenir l'économie locale.

## **Comment ça marche ?**

Du 04 au 18 décembre inclus, la ville tiendra un stand sous le sapin de la Place Flamenq pour distribuer les bons d'achat, aux jours et horaires suivants :

- du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30
- les dimanches 6 et 13 décembre de 9h30 à 12h30

Un bon de 10€ sera distribué par foyer Pradétan. Pour en bénéficier, un membre majeur de chaque foyer doit se présenter au stand de la ville muni de sa pièce d'identité et du relevé de taxe d'habitation 2020 du foyer.

Chaque bon est à utiliser pour un minimum d'achat de 20€ dans l'un des commerces partenaires de l'opération « Bon de Noël Pradétan » identifiables grâce à un sticker apposé sur leur vitrine, ou en consultant la liste des participants distribuée avec les bons d'achat.

Les bons d'achat peuvent être utilisés jusqu'au jeudi 31 décembre 2020.  
Ils sont nominatifs et ne peuvent ni être vendus, ni échangés, ni remboursés.